Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500077-20251202-D2025_43-DE

Commune d'Aubigné

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Séance du 02/12/2025

Nombre de membres 11	
Présents	Qui ont pris part au vote
8	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 2 Décembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aubigné se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOYSAN Youri, Maire, en session ordinaire, convoqués le 27/11/2025, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : M. MOYSAN Youri, Maire, Mmes : LETOURNOUX Isabelle, SAUVEE Stéphanie, MM : DENIAUD Bruno, GIRAUD Pierre-Yves, GRUEL Jean-Charles, RICHARD Bruno, VASNIER Pascal

Excusés : Mmes : BORDES Valérie, JAMAUX Johanna, MIRAMONT Aurélie

Procurations : Mmes : BORDES Valérie à Mme SAUVEE Stéphanie, JAMAUX Johanna à M. RICHARD Bruno, MIRAMONT Aurélie à Mme LETOURNOUX Isabelle

A été nommé(e) secrétaire : Mme SAUVEE Stéphanie

2025/43 – Décision modificative 3 Commune

Vu la délibération 2025/42 autorisant l'achat d'un matériel informatique pour le secrétariat de mairie ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le budget primitif de la commune en investissement, voici la décision modificative proposée :

SECTION INVESTISSEMENT Chapitre 41	BP 2025	DM	TOTAL BP + DM1
DEPENSES			
2131 – Constructions bâtiments publics	213 160€	-1 000€	212 160€
2183 – Matériel informatique	0€	+1 000€	1000€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

- **AUTORISE** la décision modificative présentée ci-dessus.

Le Maire
Youri MOYSAN

La secrétaire de séance :
Mme SAUVEE Stéphanie